

ARCHIPEL.EU

PROJET PILOTE POUR LA CULTURE DANS LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES ET LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
RECOMMANDATIONS FINALES

Archipel.eu est un projet pilote financé par l'Union européenne à hauteur d'1 M€. Il vise à offrir des possibilités de financement aux artistes et aux organisations culturelles des Régions ultrapériphériques (RUP) et des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM)¹. Le projet a été mis en œuvre par l'Institut français en partenariat avec l'OCTA (Association des Pays et Territoires d'Outre-mer) et l'APCA (Agência de Promoção da Cultura Atlântica).

Les Régions ultrapériphériques (RUP) et les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) présentent des environnements très diversifiés et un patrimoine culturel vivant. Promouvoir et sauvegarder la culture intrinsèque de toutes ces régions est une reconnaissance envers les communautés et les individus porteurs de ce patrimoine, en plus de permettre sa diffusion et sa transmission aux générations futures.

La culture est un pilier central de la cohésion sociale au sein des sociétés multiculturelles, essentielle pour les RUP et les PTOM, des régions ayant des liens étroits avec le patrimoine naturel et culturel.

Archipel.eu vise à relever les défis du secteur culturel et créatif des Régions ultrapériphériques et des Pays et Territoires d'Outre-mer.

Objectifs

- Contribuer à la sauvegarde, à la promotion et au soutien du patrimoine culturel immatériel.
- Améliorer le dialogue et les échanges culturels entre les RUP, les PTOM et l'Europe continentale.
- Diffuser les œuvres culturelles et créatives des RUP et des PTOM sur le plan international.

Bénéficiaires

- **Les 9 Régions ultrapériphériques** : les Açores et Madère (Portugal) ; les îles Canaries (Espagne), la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, la Réunion, Saint-Martin (France).
- **Les 13 Pays et Territoires d'Outre-mer** : le Groenland (Danemark), la Polynésie française, les Terres australes et antarctiques françaises, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (France), Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin (Pays-Bas).

Le projet comptait les 11 partenaires associés suivants : la Direction des affaires culturelles de la Guadeloupe, la Direction des affaires culturelles de la Martinique, EUNIC, la Viceconsejería de Cultura y Patrimonio Cultural, le Gouvernement des Canaries, la région de la Réunion, le centre culturel Tjibaou (Nouvelle-Calédonie), le Relais Culture Europe, l'Artistic Network On The Move, l'université de Madère et la Direção Regional dos Assuntos Culturais dos Açores.

- **Durée** : 2 ans (du 24/06/2021 au 23/06/2023)
- **Budget total** : 1 179 283 € - 1 000 000 € financés par l'Union européenne.

Archipel.eu a lancé quatre appels à propositions, offrant des subventions allant jusqu'à 20 000 € avec un taux de co-financement de 90 %, qui répondent aux objectifs clés du projet.



Le Fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel des Régions ultrapériphériques et des Pays et Territoires d'Outre-mer a visé à sauvegarder et à promouvoir le patrimoine culturel immatériel, les arts et coutumes populaires ainsi que les cultures ancestrales des RUP et des PTOM.



La Collection - Édition spéciale Archipel.eu a visé à soutenir la diffusion d'expositions, de spectacles, de propositions artistiques aussi bien dans les RUP et les PTOM qu'en Europe continentale.



La mise en réseau et la coopération culturelle ont visé à soutenir la création et le développement de réseaux, d'événements, d'échanges de bonnes pratiques et l'établissement de partenariats.



Le Fonds de Mobilité Archipel.eu a visé à améliorer la communication entre les RUP, les PTOM et l'UE pour encourager la mobilité, les échanges et la coopération entre les professionnels de la culture.

(1) Appel à propositions « Projet pilote pour la sauvegarde et la promotion de la culture dans les Régions ultrapériphériques et les Pays et Territoires d'Outre-mer », lancé en septembre 2020 par la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO).

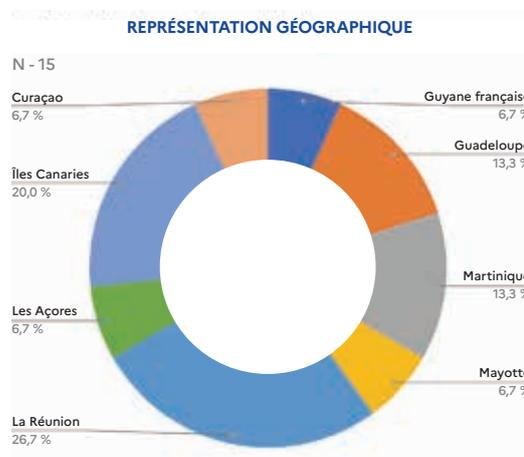
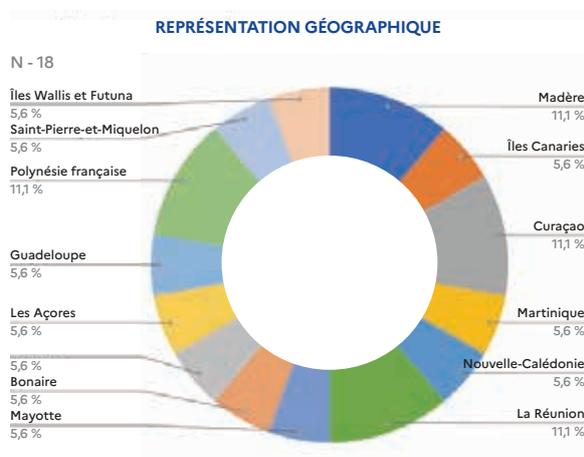
Les quatre appels ont fait l'objet de nombreuses réponses du secteur culturel et créatif : au total, 250 candidatures ont été reçues et 51 projets ont été retenus pour bénéficier d'un financement. Le taux de réussite moyen était d'environ 23 %, ce qui illustre l'attractivité des programmes lancés.

FONDS POUR LA SAUVEGARDE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Période de candidature : 13/10/2021 - 13/02/2022
 Propositions reçues : 99
 Éligibles : 76
 Retenues : 18

LA COLLECTION - ÉDITION SPÉCIALE ARCHIPEL.EU

Période de candidature : 13/10/2021 - 16/01/2022
 Propositions reçues : 42
 Éligibles : 41
 Retenues : 15

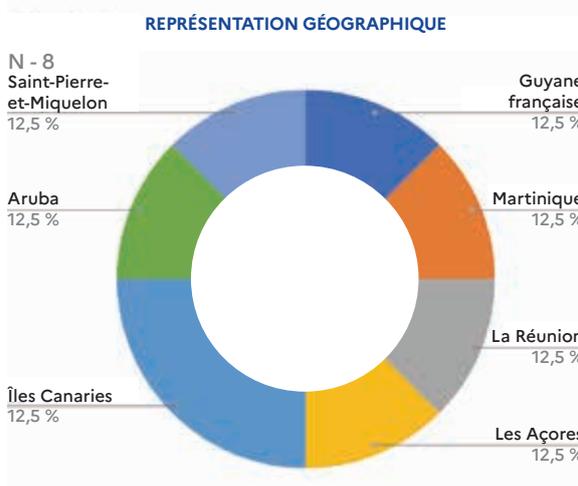
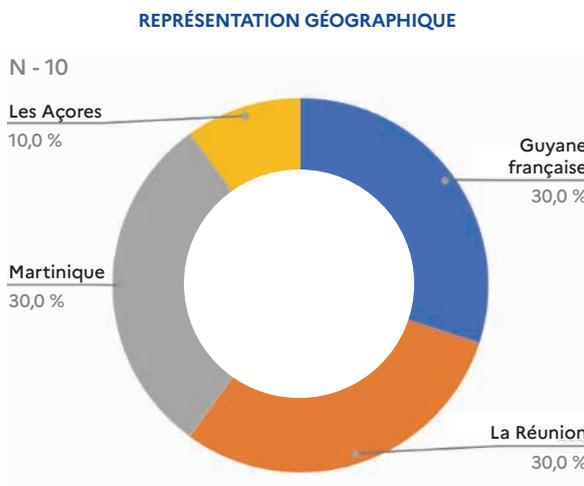


APPEL À LA MISE EN RÉSEAU ET À LA COOPÉRATION CULTURELLE

Période de candidature : 01/03/2022 - 01/07/2022
 Propositions reçues : 38
 Éligibles : 33
 Retenues : 10

FONDS DE MOBILITÉ

Période de candidature : 13/10/2021 - 01/12/2022
 Propositions reçues : 71
 Non éligibles pour la plupart
 Retenues : 8

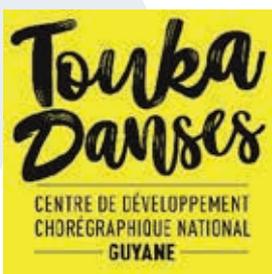


ARCHIPEL.EU EN ACTION

La haute qualité et la pertinence ont fait figure de norme lors de la sélection des projets retenus dans le cadre d'Archipel.eu. Voici quelques exemples de réalisations culturelles



Radar Keroxen (La Collection) est une compilation de musiques non conventionnelle et expérimentale des Régions ultrapériphériques réalisée dans le cadre du festival culturel multidisciplinaire Keroxen (Ténérife). Ce projet agit comme un catalyseur pour intégrer davantage les îles Canaries au mouvement créatif et innovant qui se développe à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Il réunit des artistes reconnus et des talents émergents dans tous les domaines de la production scénique, musicale et audiovisuelle.



Retenu dans le cadre du Fonds soutenant la mise en réseau et la coopération culturelle, le projet **Danses et croisements culturels** réunit l'Europe, l'Amazonie, l'océan Indien et les Antilles, en reliant la Guyane française, la Réunion, Mayotte, la France métropolitaine et la Belgique. Il s'agit d'un projet original qui privilégie l'ouverture culturelle pour les jeunes dans les Régions ultrapériphériques et les Pays et Territoires d'Outre-mer français. Ce projet encourage la circulation des idées, renforce les partenariats culturels et développe la créativité artistique des jeunes artistes émergents.



Retenu dans le cadre du Fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel, **RARA'A : tissage en Polynésie française, restauration et transmission des connaissances et du savoir-faire du passé**, suit l'étude menée par Céline Kerfant, Magali Mélandri et Christophe Moulherat intitulée « Pour une restitution d'un patrimoine (re)naissant : méthodes d'analyse et perspectives de l'imagerie numérique 3D sur un corpus d'éventails des îles Marquises ». Ce projet allie savoir-faire traditionnel et recherche scientifique, dans la lignée des différentes initiatives entreprises par les artisans polynésiens au cours des dix dernières années pour redécouvrir les techniques de tissage vernaculaires.



Retenu dans le cadre du Fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel, **Cine-Teatro Açor, Passé/Présent/Futur** est un projet qui redonne vie au Cine-Teatro Açor, à Capelas (São Miguel, Açores). Utilisant des conversations avec des enfants comme fil conducteur (futur), le documentaire présente les témoignages de personnes ayant vécu l'ouverture de l'Açor (passé), créant ainsi un lien entre les générations : celles qui ont des souvenirs et celles qui continueront à les créer. Les quatre théâtres présents à Capelas dans les années 1940 sont désormais abandonnés. L'objectif de la coopérative Kairós est de restaurer le Cine-Teatro Açor en tant que centre culturel pour la communauté.

RECOMMANDATIONS POUR UN FUTUR PROGRAMME CULTUREL DESTINÉ AUX RUP ET AUX PTOM

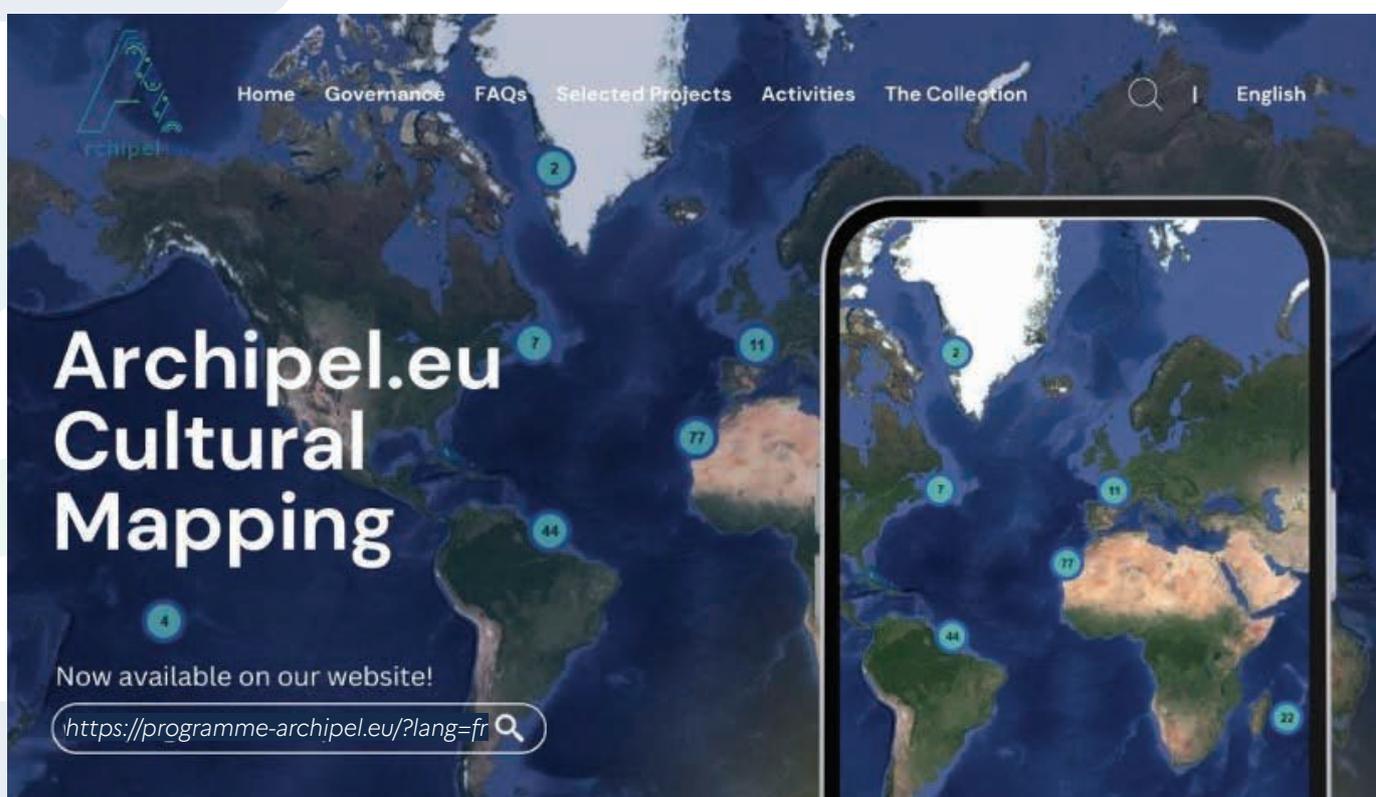
Sur la base des enseignements tirés de ce projet pilote, Archipel.eu propose un ensemble de recommandations et de suggestions visant à cibler les futures possibilités de financement pour les RUP et les PTOM dans ce domaine politique.

Un processus à plusieurs niveaux a permis de recueillir des retours auprès de l'ensemble des acteurs concernés : les partenaires associés, les bénéficiaires, les représentants institutionnels, ainsi que les acteurs clés du secteur culturel. Ce processus s'est accompagné d'une évaluation approfondie des projets soutenus, par le biais d'entretiens et de rapports de projet, ainsi qu'une série de trois webinaires organisés en collaboration avec le Relais Culture Europe² sur les thèmes (1) de la valeur ajoutée, (2) de l'inclusion et de l'accessibilité ainsi que (3) de la gouvernance.

- **Archipel.eu apporte une réponse positive à la volonté de la Commission européenne de soutenir le secteur culturel** grâce à un projet pilote sur la culture ciblant les Régions ultrapériphériques et les Pays et Territoires d'Outre-mer et ce grâce à d'autres initiatives, en complément du programme « Europe créative ». Au total, 250 propositions ont été soumises aux quatre appels d'Archipel.eu, un indicateur significatif pour les secteurs culturels des RUP et des PTOM.
- **Un financement stable pour faciliter l'accessibilité par le biais d'appels à propositions annuels** : Archipel.eu doit être stable et constant pour être considéré comme une option de financement accessible, prévisible et fiable par les professionnels sur le long terme. L'objectif étant de planifier et de concevoir des projets à l'avance. Cela aiderait à passer du financement de projets individuels à un instrument plus structuré, favorisant ainsi l'innovation et la créativité. Une nouvelle édition du programme devrait être mise en œuvre sur 4 ans avec au moins 3 appels à propositions annuels.
- **La grande flexibilité du cadre a été très bien accueillie** : le projet a mis en avant une compréhension étendue de la culture, en harmonie avec la vie culturelle et artistique des régions concernées. L'approche transversale d'Archipel.eu a donné vie à un « Laboratoire expérimental » au sein duquel des projets culturels ont été développés en synergie avec des secteurs tels que l'environnement, l'éducation, la recherche et la médecine.
- **Le renforcement des actions de développement des compétences** a été la principale demande des candidats et des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet. Cependant, en raison d'un budget limité, le projet pilote a dû être axé sur des sessions en ligne pour atteindre les participants. Les retours reçus soulignent l'importance d'adopter une approche transversale et globale de l'accessibilité et de l'inclusion. Cela commence par le développement des compétences spécifiques des candidats potentiels, pour les aider à sortir de leur isolement géographique et professionnel, et ainsi assurer une participation équitable et durable de nombreux professionnels dans les 9 RUP et les 13 PTOM. La composante « renforcement des compétences » devrait figurer sur le plan formel et financier dans la stratégie du projet pour englober un large éventail d'activités.
- **Continuer à promouvoir la visibilité des artistes et acteurs culturels des RUP et des PTOM** : le Catalogue de la Collection et des Portraits ainsi que la Cartographie Culturelle sont des outils numériques efficaces qui ont permis de mettre en évidence les aspects culturels uniques de chaque RUP et PTOM. Des améliorations pourraient être apportées à l'interface utilisateur et au niveau de l'accessibilité.

(2) L'association française *Relais Culture Europe* est une plateforme innovante dédiée à l'Europe et à la culture. En France, elle œuvre en tant que Bureau Europe créative France. Sa mission consiste à soutenir les pratiques d'innovation culturelle européenne et le développement de projets, de réseaux de coopération et de communautés européennes d'échange et de recherche entre les acteurs impliqués ou souhaitant s'impliquer dans les questions culturelles européennes.

- **Un modèle de financement simplifié et adapté** : la conception des quatre Fonds destinés à mettre en œuvre les différents objectifs d'Archipel.eu a permis d'atteindre ceux fixés par la Commission européenne. Toutefois, l'absence de représentation géographique dans certains Fonds est remarquable. Les bénéficiaires ont également exprimé leurs préoccupations concernant la période de mise en œuvre souvent trop courte pour développer pleinement les projets. Outre les subventions de 20 000 €, une initiative à grande échelle s'accompagnant de subventions de 50 000 à 100 000 € sur des périodes plus longues, permettrait aux organisations de travailler sur des actions de diffusion et de mise en réseau sur plusieurs années.
- **Favoriser l'implication des parties prenantes locales et des décideurs politiques** : le manque de financement pour les activités sur place a eu un impact considérable sur la perception et l'appropriation du projet pilote par les RUP et les PTOM. Le retour des bénéficiaires et des acteurs culturels locaux soulignent que le projet doit être solidement enraciné dans les territoires eux-mêmes, afin de favoriser la participation active de toutes les parties prenantes et des professionnels de la culture, qu'ils s'agissent de petites ou de grandes organisations.
- **Renforcement des synergies avec d'autres programmes de l'UE et nationaux** : Archipel.eu a été conçu comme un programme d'accélération travaillant en complémentarité avec les projets existants. L'objectif est d'aider les acteurs culturels de ces territoires à sortir de leur isolement et à favoriser leur développement régional, européen et international. Cette action pourrait donner lieu à un résultat tangible tel qu'une représentation accrue des RUP et des PTOM dans les projets soutenus par le programme Europe créative. Les appels à propositions lancés par Archipel.eu pourraient se concentrer sur des actions adaptées répondant aux besoins spécifiques du secteur culturel local.



Représentation géographique des acteurs culturels visant à améliorer la visibilité, la mise en réseau et la collaboration

Co-financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont cependant ceux de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne. Celle-ci ne peut pas en être tenue responsable.